

## L'Anact et l'Agefiph renforcent leur collaboration pour améliorer les conditions de travail et le maintien en emploi des personnes handicapées

Bagneux,  
Mardi 31 août 2021  
—  
Communiqué de presse

Alors que des coopérations régionales se sont développées au cours des dernières années entre certaines délégations régionales de l'Agefiph et le réseau des Aract, la collaboration entre l'Agefiph et l'Anact prend aujourd'hui une nouvelle dimension avec la signature d'une convention cadre nationale.

Toutes deux engagées auprès des acteurs de l'emploi et de la santé au travail, l'Agefiph et l'Anact souhaitent élargir leurs actions communes en faveur du maintien en emploi des personnes en situation de handicap. Leurs travaux porteront notamment sur la formation en situation de travail, la prise en compte du vieillissement des salariés en situation de handicap, l'accompagnement des entreprises adaptées et le maintien en emploi des indépendants et dirigeants de TPE-PME atteints de maladie chronique évolutive ou de cancer.

« Pour répondre aux besoins des personnes en situation de handicap et ainsi favoriser leur maintien en emploi, leurs conditions de travail méritent une attention toute particulière. Engager un partenariat renforcé avec l'Anact va permettre une mutualisation de nos ressources et de nos offres de service destinées aux entreprises pour agir davantage en synergie. » souligne **Malika Bouchehioua, présidente de l'Agefiph.**

« Le partenariat avec l'Agefiph constitue pour le réseau Anact-Aract une opportunité pour mieux prévenir l'usure professionnelle des travailleurs et travailleuses et de développer de véritables réponses organisationnelles face aux situations de handicap qui surviennent au cours de la vie professionnelle (quelles qu'en soient les raisons) permettant de préserver compétences, emploi et santé au travail des personnes qui y sont confrontées. » rappelle **Yann-Gaël Fourquier, délégué au pilotage des partenariats et projets Réseau à l'Anact.**



## Les enjeux prioritaires de la collaboration

L'Association de gestion du fonds pour l'insertion professionnelle des personnes handicapées (Agefiph) et l'Agence nationale pour l'amélioration des conditions de travail (Anact) partagent de nombreuses expertises et compétences en matière d'inclusion professionnelle.

Des **partenariats locaux** existent depuis plusieurs années entre les délégations régionales de l'Agefiph et le réseau des Associations Régionales pour l'Amélioration des Conditions de Travail (Aract) dans les Hauts-de-France, en Nouvelle-Aquitaine, en Normandie, dans le Grand-Est et à La Réunion. Par ailleurs, plusieurs projets portés par les Aract ou par l'Anact ont déjà retenu l'attention de l'Agefiph dans le cadre de ses **appels à projets « Innovation » en 2020 et 2021**.

Aussi, dans la continuité de ces coopérations et pour les consolider, l'Agefiph et l'Anact se sont associées à **l'occasion de la Semaine de la Qualité de Vie au Travail** créée par le réseau Anact-Aract et **concluent aujourd'hui une convention cadre nationale**.

Ce partenariat couvrira de manière prioritaire **quatre thématiques** :

- 1. La prise en compte du vieillissement au travail des salariés en situation de handicap** en particulier dans un contexte d'allongement de la vie professionnelle.
- 2. Le développement de l'AFEST (Action de formation en situation de travail) adaptée aux publics bénéficiaires des aides financières et services de l'Agefiph** pour favoriser le développement des compétences des salariés en situation de handicap et leur maintien dans l'emploi.
- 3. Le développement et la sécurisation des parcours professionnels dans les Entreprises adaptées (EA)** dans le cadre notamment de la réalisation des objectifs de « Cap vers l'entreprise inclusive ».
- 4. Le maintien en emploi des indépendants et dirigeants de TPE-PME atteints de maladie chronique évolutive ou de cancer.** Il s'agit ici d'apporter une réponse territoriale coordonnée pour soutenir le maintien en activité des travailleurs indépendants et dirigeants de TPE-PME atteints de maladie invalidante.

## Une coopération opérationnelle et scientifique

L'Agefiph et l'Anact renforcent leur collaboration en s'informant sur **leurs offres de service, leurs stratégies et leurs plans d'actions respectifs**. Elles se concerteront régulièrement afin de **mettre en œuvre des actions opérationnelles communes** (appels à projets, manifestations ou événements, ...) sur le plan national et régional.

Pour **améliorer les connaissances sur leurs sujets d'intérêt communs**, elles prévoient également de mutualiser leurs ressources et de participer ensemble à des travaux d'analyse et d'expertise. Des études, publications et recherches co-financées et co-encadrées sont déjà envisagées.



### **À PROPOS DE L'ANACT**

Le réseau Anact-Aract se compose de l'Agence nationale pour l'amélioration des conditions de travail (Anact), établissement public administratif, sous tutelle du ministère du Travail et d'un réseau de 16 associations régionales pour l'amélioration des conditions de travail (Aract). Le réseau Anact-Aract propose aux acteurs des TPE-PME et aux organismes qui les accompagnent des méthodes et outils efficaces pour améliorer les conditions de travail dans un objectif partagé : concilier durablement qualité de vie au travail, qualité de service à l'utilisateur et performance.

#### **CONTACTS PRESSE**

Catherine Guibbert - [c.guibbert@anact.fr](mailto:c.guibbert@anact.fr) - 04 72 56 13 38

Aurélié Descours - [a.descours@anact.fr](mailto:a.descours@anact.fr) - 04 72 56 13 39

### **A PROPOS DE L'AGEFIPH**

L'Agefiph (Association de gestion du fonds pour l'insertion professionnelle des personnes handicapées) agit pour développer l'inclusion des personnes handicapées dans l'emploi. Elle construit et finance des solutions pour compenser les conséquences du handicap au travail ; soutient les acteurs de l'emploi, de la formation et les entreprises pour que soient pris en compte les besoins spécifiques des personnes handicapées ; grâce à son observatoire emploi et handicap, elle analyse la prise en compte du handicap dans le secteur de l'emploi, de la formation et dans les entreprises ; et enfin, pour accélérer les évolutions en matière de compensation et d'inclusion, l'Agefiph soutient la recherche et l'innovation. En 2020, l'Agefiph a financé plus de 230 500 aides et services.

**Plus d'informations sur [www.agefiph.fr](http://www.agefiph.fr) / suivez l'Agefiph sur Twitter [@Agefiph](https://twitter.com/Agefiph)**

#### **CONTACTS PRESSE**

Julie Chaouat / [jchaouat@lebureaudecom.fr](mailto:jchaouat@lebureaudecom.fr) / 06 84 38 12 21

Julie Ardoint / [jardoint@lebureaudecom.fr](mailto:jardoint@lebureaudecom.fr) / 06 62 81 75 65

Ghislaine Cristofolletti / [g-cristofolletti@agefiph.asso.fr](mailto:g-cristofolletti@agefiph.asso.fr) / 06 21 65 41 96